

C 25/036

Date : le 20 janvier 2025

**CONVENTION
VILLE ARRIVEE
ETAPE DU TOUR DE FRANCE 2025**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société **Amaury Sport Organisation** (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 euros, immatriculée sous le numéro 383 160 348 RCS Nanterre, dont le siège social est situé à Boulogne Billancourt Cedex (92650), Bâtiment Quai Ouest, 40-42 quai du Point du Jour, CS 90302, TVA Intra-Communautaire n°FR-16 383 160 348,

représentée par son Directeur Général, Monsieur Yann Le Moënner, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée « **A.S.O.** »

D'UNE PREMIERE PART

ET :

La **Commune de La Plagne-Tarentaise**, domiciliée à Place du Général-de-Gaulle – BP4 73210 La Plagne-Tarentaise, représentée par Monsieur Jean Luc BOCH, agissant en qualité de Maire, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée la « **COLLECTIVITE** »

D'AUTRE PART

ci-après dénommés, individuellement, la « **PARTIE** », ou collectivement, les « **PARTIES** ».



IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. A.S.O. est une société spécialisée dans l'organisation, le conseil et l'exploitation, sous toutes formes, d'épreuves et manifestations sportives de haut niveau et de renommée internationale.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, A.S.O. est le locataire-gérant du fonds de commerce de sa filiale, la Société du Tour de France (STF), Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 301 192 142, ayant son siège social à Boulogne Billancourt (92100), 40-42 quai du Point du Jour.

En marge du Tour de France, A.S.O. est l'organisateur de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE, épreuve cyclosporitive d'une journée se déroulant sur le parcours emprunté par une étape officielle du Tour de France accueillant plusieurs milliers de participants, cyclistes amateurs ; soit pour l'édition 2025, le 20 juillet 2025 entre Albertville et La Plagne (ci-après dénommée « **L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE** »).

En sa qualité d'organisateur et de titulaire exclusif de tous les droits d'exploitation de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE, A.S.O. développe des relations de partenariat avec la collectivité d'accueil de l'épreuve.

2. LA COLLECTIVITE s'est déclarée intéressée auprès d'A.S.O. pour accueillir l'arrivée de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE 2025 et garantit par la présente qu'elle mettra tout en œuvre pour satisfaire aux exigences d'A.S.O.

3. En conséquence, les PARTIES se sont rapprochées pour préciser les conditions de leur partenariat.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

A.S.O. accepte selon les clauses, les charges et les conditions figurant aux présentes que la COLLECTIVITE accueille, le 20 juillet 2025, le village arrivée de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE.

Les dispositions fixées ci-après définissent les obligations réciproques des PARTIES pendant la durée de la présente convention.

ARTICLE 2 : COMPETENCES EXCLUSIVES D'A.S.O.

Il est expressément reconnu qu'A.S.O. a seule compétence pour :

- traiter des questions liées directement à l'organisation sportive de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE, et notamment pour choisir les parcours et les sites d'arrivée et de départ ;

- coordonner les opérations techniques de mise en place sur les sites d'arrivée et de départ, même si certaines de ces opérations sont assurées avec l'aide matérielle de la COLLECTIVITE ;
- concéder à quelque titre que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, le droit de faire référence à L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE tel que l'usage du nom "Etape du Tour de France" ainsi que de tous logos, marques, appellations, noms de domaine et signes distinctifs s'y rapportant ;
- autoriser l'enregistrement et/ou la diffusion d'images de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE sous toutes formes, et concéder, à quelque titre que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, l'usage des images de tout ou partie de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE ;
- choisir les partenaires et les prestataires associés à L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET CHARGES D'A.S.O.

3.1. Sur le plan de l'image

A.S.O. s'attachera à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour que la COLLECTIVITE accueille l'arrivée d'un événement de haute qualité sportive.

3.2. Sur le plan technique et logistique

A.S.O. s'engage à effectuer des reconnaissances des parcours et des sites d'arrivée. Lors de ces reconnaissances, le coordinateur de l'épreuve et les responsables logistiques et sportifs d'A.S.O. arrêteront avec la COLLECTIVITE le choix définitif des sites d'arrivée, l'emplacement des différentes installations de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE et, de manière générale, toutes dispositions techniques particulières devant être prises par la COLLECTIVITE pour l'accueil de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE dans les meilleures conditions possibles.

A l'issue de ces reconnaissances, les référents d'A.S.O. préciseront dans les rapport technique et plans (ci-après les « **DOCUMENTS TECHNIQUES** ») le détail des dispositions arrêtées qui viendra compléter la présente convention et en particulier la liste des espaces et voies de circulation qui seront utilisées pour L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE.

A.S.O. fournira également des plans précis qui définiront la mise en place des éléments du cahier des charges techniques.

A.S.O. aura en charge à ses frais, la fourniture, le montage, le démontage des équipements suivants :

- pour la zone arrivée : les banderoles et panneaux des partenaires d'A.S.O., le podium d'animation, l'écran géant, les modules gonflables de promotion et décoration, la signalétique, les tenues d'habillement des personnels bénévoles de la ville.
- pour l'arrivée : l'arche d'arrivée, la signalétique d'entrée dans le dispositif arrivée.

3.3. Sur le plan administratif

A.S.O. s'engage à prendre les mesures nécessaires pour obtenir, des autorités administratives concernées (Ministère de l'Intérieur et Préfectures), les autorisations requises en vue d'un usage privatif, sur l'itinéraire de la course, des voies ouvertes à la circulation.

A.S.O. fera ses meilleurs efforts pour obtenir des collectivités territoriales concernées (via l'Assemblée des Départements de France), dans les limites de leur domaine de compétence et de responsabilité territoriales, la préparation des routes empruntées par l'épreuve (signalisation et protection des points dangereux, le contrôle de l'itinéraire de l'étape avant l'épreuve...).

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET CHARGES DE LA COLLECTIVITE

4.1. Sur le plan technique et logistique

La COLLECTIVITE s'engage, à recevoir le coordinateur d'A.S.O. afin de préciser avec lui les obligations de la COLLECTIVITE visée au présent article, spécialement pour ce qui concerne le choix des sites de village et d'arrivée, l'emplacement des différentes installations de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE, des locaux et parkings, les aménagements complémentaires ainsi que les moyens nécessaires à la sécurité générale.

La COLLECTIVITE s'oblige, en complément des installations mises en place par A.S.O., à mettre en place à ses frais les espaces, les infrastructures, les matériels ainsi que la logistique matérielle et humaine listés dans le cahier des charges techniques figurant en **Annexe 2**.

4.2. Sur le plan administratif

La COLLECTIVITE s'engage :

A fournir à A.S.O. toute l'aide utile au succès des éventuelles démarches administratives, et autres, nécessaires à l'organisation de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE au niveau local, y compris la fourniture de tous documents appropriés ;

A mettre en œuvre toutes les dispositions consignées dans le rapport technique, qui, après agrément de la COLLECTIVITE, viendra compléter la présente convention ;

A assurer à A.S.O. toute liberté de mouvement pendant la préparation et le déroulement de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE ;

A obtenir le concours des services de sécurité municipaux, et notamment de la Police Municipale lorsqu'elle existe, et à en assumer les éventuels coûts ;

A prendre, ou à faire prendre, toutes mesures de police sur son territoire :

- pour préserver le respect des emplacements nécessaires au bon déroulement de la manifestation ;
- pour préserver le respect de l'environnement ;

- pour garantir la sécurité des coureurs, des organisateurs et des spectateurs, spécialement sur les sites d'arrivée ;
- pour interdire la circulation et le stationnement sur les voies urbaines empruntées et occupées par L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE, et pour les régler sur les voies adjacentes et sur les espaces définis par A.S.O. ;
- pour interdire la pose de banderoles et de panneaux autres que ceux mis en place ou autorisés par l'organisateur ainsi que les ventes occasionnelles dans les zones délimitées par A.S.O., principalement à proximité du village ;

A fournir à A.S.O. un organigramme du comité local d'organisation, mentionnant les noms et coordonnées des responsables habilités par la COLLECTIVITE pour traiter des différentes questions liées à l'accueil de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE ;

A ne pas mettre en place de système payant pour l'accès des visiteurs, à l'exception éventuelle de parkings.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION, PROMOTION, ANIMATION ET « HOSPITALITE »

5.1. Action de communication et de promotion à l'initiative d'A.S.O.

5.1.1. Communication et promotion

A.S.O. s'engage à assurer la promotion de la COLLECTIVITE dans les conditions suivantes :

- A.S.O. présentera la COLLECTIVITE comme site d'accueil (arrivée) de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE ;
- A.S.O. fera figurer le nom de la COLLECTIVITE sur la carte officielle et les documents présentant le parcours de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE ;
- A.S.O. insérera dans les documents de présentation de l'épreuve et/ou tout autre support qu'elle souhaiterait y ajouter tel que le site Internet de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE (www.letapedutourdefrance.com), la description de la ville concernée, au moins une photographie (vue générale ou site particulier de la COLLECTIVITE) choisie par la COLLECTIVITE, étant précisé que la COLLECTIVITE garantit par avance A.S.O. contre toute revendication éventuelle de l'auteur du fait de la reproduction et de la représentation de ladite photographie sur tous supports ainsi que des sites architecturaux représentés ;
- A.S.O. inscrira le nom ou placera le logo ou le blason de la COLLECTIVITE sur tous les documents édités en amont ou produits sur L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE, dont notamment :
 - Dossier de presse, guide de l'accompagnateur, affiches,
 - Newsletters électroniques, site internet,
 - Banderoles et kakémono de présentation sur le village.

5.1.2. Animations, inscriptions et « hospitalité »

A.S.O. s'engage à assurer diverses prestations destinées, selon le cas, soit au public, soit aux invités, soit aux partenaires de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE. La liste des prestations d'A.S.O. est la suivante :

- sur le village accueil de la ville d'arrivée :

Un village, lieu de rencontre entre les coureurs, les journalistes, les exposants et le public, dans lequel la COLLECTIVITE dispose - pour son usage exclusif - d'un de 50m² stand pouvant accueillir ses invités et permettant la promotion touristique et culturelle de des collectivités, pendant la durée d'ouverture du village.

- sur le site d'arrivée :

A.S.O. installera un podium protocolaire, sur lequel se déroulera la cérémonie de remise des trophées, et à laquelle 2 (deux) personnalités de la COLLECTIVITE seront invitées à assister.

- inscriptions :

A.S.O. remettra 50 (cinquante) codes promotionnels, permettant une inscription gratuite à L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE sur la plateforme *time to* afin que la COLLECTIVITE puissent les offrir à des participants de son choix. Il est précisé qu'il appartient à la COLLECTIVITE d'attirer l'attention de ces participants que l'inscription et la participation à L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE se feront suivant les conditions et suivant les modalités définies sur www.timeto.fr et ainsi que dans le règlement de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE.

La COLLECTIVITE a en outre la possibilité d'acquérir 50 (cinquante) dossards payants avant le 1^{er} janvier 2025.

La COLLECTIVITE devra s'assurer de respecter les délais d'inscriptions communiqués en amont de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE par A.S.O., à défaut de quoi la COLLECTIVITE ne pourra pas bénéficier de ces inscriptions gratuites.

5.2. Action de communication et de promotion à l'initiative de la COLLECTIVITE

A.S.O. communiquera à la COLLECTIVITE la liste des Partenaires et Fournisseurs Officiels de l'épreuve autorisés à communiquer sur L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE ainsi que la liste des vendeurs agréés, liste qui pourra être réactualisée, le cas échéant, par A.S.O.

La COLLECTIVITE reconnaît expressément que tous les droits d'exploitation portant sur L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE sont exclusivement réservés à A.S.O.

En conséquence, la COLLECTIVITE s'interdit de développer et/ou de commercialiser directement ou indirectement toute opération de promotion, de communication ou de relations publiques (« hospitalité ») portant directement ou indirectement sur L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE au profit de tiers, quels qu'ils soient.

Par ailleurs, la COLLECTIVITE s'engage à prendre ou à faire prendre toutes mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre et le respect des interdictions susmentionnées sur son territoire:

- à ne placer, ou ne laisser placer, aucun marquage ni affichage publicitaire occasionnel, quel qu'en soit le support, sur les sites de village et d'arrivée, ainsi que dans leurs environs immédiats ;
- à n'autoriser aucune diffusion de documents ou messages publicitaires, par quelque moyen que ce soit sur les sites d'arrivée et d'arrivée ainsi que dans leurs environs immédiats.

5.2.1. Communication institutionnelle autorisée

Pendant toute la durée de la présente convention, la COLLECTIVITE pourra utiliser pour toute opération de publicité, de communication interne et/ou externe, le logo visé en **Annexe 1** aux présentes pour sa communication institutionnelle et sous réserve que les opérations de communication en cause aient un lien direct avec L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE.

On entend par communication institutionnelle toute forme de communication destinée à la promotion de la COLLECTIVITE en tant que collectivité publique sans pouvoir faire référence aux services qu'elle offre à ses administrés, quels qu'ils soient.

Toute latitude est laissée à la COLLECTIVITE d'exploiter comme elle le souhaite, dans sa communication institutionnelle, le passage, l'accueil de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE, sous réserve de ne porter atteinte ni aux droits d'A.S.O. et de ses partenaires, ni à la réputation et à l'image de l'épreuve.

En conséquence, la COLLECTIVITE s'interdit d'adjoindre au logo toute marque, dénomination, logo ou signe quelconque appartenant à un tiers, la présente disposition étant considérée comme déterminante aux yeux d'A.S.O.

La COLLECTIVITE s'oblige à reproduire le logo en respectant les dispositions de la charte graphique reproduite en **Annexe 1**.

En conséquence, la COLLECTIVITE devra fidèlement respecter le graphisme et notamment reproduire la couleur, le dessin et l'apparence sans possibilité de modification de quelque sorte que ce soit.

La COLLECTIVITE s'interdit de déposer directement ou indirectement toute appellation, logo, nom de domaine ou signe distinctif susceptible de créer une confusion avec ceux d'A.S.O. ou plus généralement susceptible de porter préjudice à A.S.O., à ses partenaires ou à L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE.

Pour toute communication relative à L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE, la COLLECTIVITE s'oblige à n'utiliser que le logo officiel de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE et dans le respect des normes graphiques stipulées ci-dessus, à l'exclusion de tout autre logo, marque ou visuel créé par elle ou par des tiers.

Afin de permettre à A.S.O. de s'assurer du bon respect, par la COLLECTIVITE, des obligations ci-dessus énoncées, la COLLECTIVITE s'engage à soumettre toute utilisation du logo et plus généralement tous ses projets de communication portant sur L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE à l'accord préalable et par écrit d'A.S.O.

A cet effet, la COLLECTIVITE devra adresser au coordinateur A.S.O., par courrier postal ou électronique ou par remise en mains propres, les projets de ses campagnes promotionnelles ou publicitaires et tous documents faisant référence à L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE.

A.S.O. devra notifier son accord ou son refus par écrit au sujet desdits documents par courrier postal ou électronique ou par remise en mains propres dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la réception du projet de la COLLECTIVITE.

5.2.2. Opération d'« hospitalité » (ou de relations publiques) avec des tiers

La COLLECTIVITE reconnaît expressément que tous les droits d'exploitation commerciale portant sur L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE sont exclusivement réservés à A.S.O.

En conséquence, la COLLECTIVITE s'interdit de développer et/ou de commercialiser toute opération de promotion et de communication portant directement ou indirectement sur L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE au profit de tiers.

Dans le cas où la COLLECTIVITE souhaiterait néanmoins effectuer des opérations d'« hospitalité » (ou de relations publiques), elles se rapprocheront d'A.S.O. et les PARTIES conviendront par acte séparé des conditions, notamment financières, de leur collaboration.

5.2.3. Exploitation d'images de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE

Dans l'hypothèse où la COLLECTIVITE souhaiterait utiliser des images de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE dans le cadre de leurs communications institutionnelles, elles devront solliciter expressément A.S.O.

A cet égard, il est d'ores et déjà convenu :

- que la COLLECTIVITE pourra utiliser les images de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE produites dans le cadre de la couverture générale de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE sans paiement additionnel autre que les frais techniques de recherche, copie et montage éventuel, dans le seul cadre de leurs communications institutionnelles ;
- que pour les photographies, la COLLECTIVITE pourra utiliser les photographies qu'A.S.O. aura fait réaliser dans le cadre de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE par son ou ses photographe(s) habituel(s), avec obligation de mentionner « crédit A.S.O. et le nom du photographe », sans paiement additionnel ;
- que pour l'accès d'un photographe et, le cas échéant, d'une équipe vidéo de la COLLECTIVITE, ces derniers devront être accrédités par le Responsable Médias d'A.S.O. étant en outre convenu que ceux-ci devront strictement respecter les règles et contraintes définies par A.S.O. et que les images prises ne pourront être utilisées que par la COLLECTIVITE et dans le seul cadre de sa communication institutionnelle.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE – ASSURANCES

Chaque PARTIE conserve sa propre responsabilité, A.S.O. assumant celle de l'organisation de l'épreuve et la COLLECTIVITE celle lui incombant au titre de ses obligations telles que visées aux présentes.

6.1. A.S.O.

A.S.O. déclare que les risques dont elle assume la charge en tant qu'organisateur de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE sont couverts par des polices d'assurances en responsabilité civile, qui satisfont:

- d'une part, aux dispositions de l'article L 321-1 du Code du Sport ;
- d'autre part, aux prescriptions de l'article R 331-10 du Code du Sport ;

A.S.O. s'engage à fournir, sur simple demande, à la COLLECTIVITE, les attestations des assureurs correspondant aux polices susmentionnées et à maintenir lesdites garanties d'assurances pendant toute la durée de la présente convention.

6.2. LA COLLECTIVITE

La COLLECTIVITE sera responsable de tous dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, à ses personnels ou aux personnels d'A.S.O. au cours, à l'occasion de ou pendant la mise en place, le démontage, le stockage, le transport, la circulation et plus généralement l'utilisation des matériels, personnels, sites et locaux mis à disposition d'A.S.O. par la COLLECTIVITE, dans le cadre des présentes, par la COLLECTIVITE et/ou ses éventuels sous-traitants dont elle se porte garant.

La COLLECTIVITE s'engage à fournir, sur simple demande, à A.S.O., les attestations des contrats d'assurances en cours de validité correspondant à la couverture des dommages susmentionnés, les certificats de conformité de ses infrastructures et à maintenir lesdites garanties d'assurances pour des montants suffisants.

La COLLECTIVITE s'engage également à vérifier que les sous-traitants disposent bien de garanties d'assurances en cours de validité et pour des montants suffisants.

Manifestation sportive labellisée « L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE »

Si la COLLECTIVITE souhaite organiser une randonnée cycliste labellisée « L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE » ou liée à l'exploitation, implicite ou explicite, de la venue de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE sur la période allant de l'annonce publique du nom de la COLLECTIVITE accueillant L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE jusqu'au 30 septembre suivant le déroulement de l'épreuve visée à la présente convention :

- Elle devra informer A.S.O. dès la genèse du projet et solliciter l'accord d'A.S.O. pour l'organisation de cette manifestation ;
- Si A.S.O. donne son accord pour la tenue de cette manifestation, la COLLECTIVITE pourra, à sa discrétion, faire appel ou non à A.S.O. pour l'accompagner dans tout ou partie de

l'organisation de cette manifestation (conception, promotion, commercialisation, livraison... la liste étant non exhaustive). A.S.O. et la COLLECTIVITE devront alors s'accorder sur les modalités d'organisation de cette manifestation et la rétribution financière accordée à A.S.O. pour l'exploitation de la marque « L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE » et les éventuelles prestations réalisées en tant qu'organisateur. Il est d'ores et déjà convenu entre les PARTIES qu'en aucun cas la manifestation ne devra troubler le bon déroulement et la sécurité de L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE ainsi que celle de son public.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

7.1. A.S.O.

A.S.O. prend en charge :

- Les primes d'assurance pour les couvertures en responsabilité civile, dans les conditions précisées à l'article 6.1 ;
- Le coût du service d'ordre contracté par ses soins auprès de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale.

7.2. LA COLLECTIVITE

La COLLECTIVITE s'engage à payer à A.S.O. la somme totale de 80 000 € H.T. (quatre-vingt mille euros hors taxes), répartie comme suit :

- 1^{er} mars 2025 : 50%
- 1^{er} juillet 2025 : 50%

Les montants ci-dessus énumérés seront augmentés de la TVA au taux en vigueur.

Code SIRET (14 chiffres) : 383 160 348 00116

Numéro de TVA intracommunautaire : FR-16 383 160 348

Nom de facturation : Amaury Sport Organisation

Adresse de facturation : 40-42 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne Billancourt

Les règlements seront effectués, sur présentation de facture, au compte d'A.S.O. ouvert à la banque LCL Direction Grandes Entreprises, 61 rue Lafayette F-75009 Paris, sous le numéro 0000003263U (code banque : 30002, code guichet : 00790, clé RIB : 90).

ARTICLE 8 : NATURE DE LA CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE

Il est entendu que la contribution financière de la COLLECTIVITE à A.S.O. ne constitue pas une subvention à A.S.O., mais la contrepartie d'une prestation de communication.

En conséquence, A.S.O. ne saurait être tenue des obligations faites par la loi aux entreprises recevant des subventions, au regard notamment de l'article L1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 9 : INTUITU PERSONAE

De convention expresse entre les PARTIES, il est bien entendu que les droits et avantages consentis par A.S.O. à la COLLECTIVITE le sont à titre strictement personnel et ne pourront, en conséquence, faire l'objet de la part de la COLLECTIVITE d'aucune cession, concession, directe ou indirecte, totale ou partielle, de quelque nature que ce soit.

Pour sa part, A.S.O. a la faculté de se substituer ou s'adjoindre librement toutes autres sociétés affiliées ou associées au Groupe Amaury pour l'exercice et le bénéfice de droits et obligations prévus au présent contrat, la notion de groupe étant entendue dans son acception prévue à l'article L233-3 du Code de Commerce.

ARTICLE 10 : RESILIATION ANTICIPEE

En cas d'inexécution ou de violation par la COLLECTIVITE des obligations décrites aux articles 4, 5.2, 6.2, 7.2 et 9, A.S.O. pourra résilier de plein droit la présente convention. La résiliation sera considérée comme effective le dixième jour suivant la date de réception par la COLLECTIVITE d'une lettre recommandée la mettant en demeure d'exécuter ses engagements, et restée sans effet.

Les sommes qui auraient été précédemment versées par la COLLECTIVITE resteraient acquises à A.S.O. à titre d'indemnité provisionnelle, sans préjudice de son droit de demander tous dommages-intérêts complémentaires en réparation du préjudice subi.

La COLLECTIVITE pourrait également mettre fin de plein droit à la présente convention, dans les mêmes conditions que ci-dessus, en cas d'inexécution par A.S.O. de l'une quelconque de ses obligations décrites aux articles 5.1 et 6.1, les sommes qui auraient été précédemment versées par la COLLECTIVITE à A.S.O. devant dans ce cas être remboursées sans intérêt.

ARTICLE 11 : ANNULATION - FORCE MAJEURE

A.S.O. n'est pas responsable des reports, annulations ou suppressions d'organisation d'évènements dus à des cas de force majeure.

En cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et les cas visés ci-dessous, le présent contrat pourra être suspendu pour une durée maximale de 15 (quinze) jours sans que son terme soit retardé.

Pendant cette durée, toutes les obligations seront suspendues de part et d'autre, à l'exception des obligations relatives aux approbations préalables d'A.S.O. en matière d'opération de communication de la COLLECTIVITE, à la confidentialité et l'intuitu personae.

Le contrat reprendra ses effets lors de la disparition de la cause de suspension.

Passé le délai de 15 (quinze) jours, à défaut de reprise, le contrat pourra être considéré comme résilié de plein droit, à l'initiative d'A.S.O., sans versement d'une quelconque indemnité à la charge de l'une ou l'autre des PARTIES.

Pour les besoins des présentes, les PARTIES conviennent d'attribuer aux événements suivants les effets de la force majeure : incendie, inondation, épidémie en ce compris la COVID-19, attentat, ouragan, tornade, tempête, gel, tremblement de terre, guerre, guerre civile, réquisition, arrêt de travail, lock-out ou grève des personnels nécessaires à la tenue des événements sportifs ou à l'acheminement des compétiteurs ou spectateurs, révolution, émeutes, mouvement de foule, moratoire légal, fait du prince, retrait ou suspension des autorisations fédérales, retrait ou suspension des autorisations d'occupation des sites de déroulement des manifestations, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue des événements sportifs, manque d'énergie électrique, interruption ou retard dans les transports ou les postes de télécommunication, impossibilité de retransmettre les événements sportifs par ondes hertziennes terrestres, par câble ou par satellite, conditions climatiques ou politiques rendant impossible ou très difficile la tenue des événements sportifs, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des participants aux événements sportifs ou des spectateurs.

ARTICLE 12 : DIVERS

Les titres et intitulés des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

De convention expresse entre les PARTIES, la présente annule tout accord, arrangement ou contrat antérieur écrit ou non écrit conclu entre les PARTIES et se rapportant à l'objet de la présente.

Toutes conventions dérogatoires ou complémentaires à la présente convention devront être constatées par écrit et signées par les personnes habilitées à représenter les PARTIES.

La présente convention a été rédigée en langue française qui sera la langue officielle du contrat. En cas de traduction du présent contrat dans une autre langue, la version française prévaudra pour toute difficulté d'interprétation.

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de litige sur la validité, l'interprétation ou l'application de la présente convention, les PARTIES s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler leur différend à l'amiable avant de saisir le juge compétent français.

Les PARTIES s'engagent à tenir comme strictement confidentielles et par conséquent, à ne pas divulguer à des tiers quels qu'ils soient, les conditions de la présente convention. Cette divulgation ne pourra intervenir que d'un commun accord écrit entre les PARTIES et suivant les conditions qui seront également définies d'un commun accord entre elles, à moins que ladite divulgation ne soit requise par la loi ou les règlements ou pour les besoins d'une procédure judiciaire.

ARTICLE 13 : DONNES PERSONNELLES

Dans l'hypothèse où des données à caractère personnel seraient collectées par l'une ou l'autre PARTIE dans le cadre de l'exécution du présent contrat, ces dernières s'engagent à respecter les dispositions de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », et du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, et notamment quant à la collecte, l'exploitation, le stockage et la destruction desdites données.

Les PARTIES s'engagent en particulier :

- A avoir mis en place les mesures techniques et organisationnelles adaptées contre la destruction accidentelle ou illicite de données à caractère personnel qu'elles traitent ou leur perte accidentelle, altération, divulgation non autorisée ou illégale ;
- informer l'autre PARTIE dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, de toute faille de sécurité portant atteinte à la confidentialité des dites données.
- A avoir mis en place les procédures de sécurité adéquates pour éviter que des personnes non autorisées ne puissent accéder aux données personnelles ou à leur équipement de traitement et que les personnes qu'il autorise à avoir accès à ces données personnelles soient en mesure de respecter et maintenir la confidentialité et la sécurité desdites données
- A n'utiliser les données personnelles que dans le seul cadre autorisé par la loi susvisée.

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat :

La COLLECTIVITE est, au sens de la loi susvisée, susceptible de traiter des données collectées par ses soins et de les transmettre à A.S.O. pour la bonne exécution de ses obligations. La COLLECTIVITE agira alors comme Responsable des Traitements au sens de la réglementation applicable et assume à ce titre toutes ses obligations notamment d'information préalable à la collecte et de respect du droit des personnes ;

A.S.O. est également susceptible de collecter des données personnelles et de les transférer à La COLLECTIVITE dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Dans l'hypothèse où A.S.O. agit en tant que Responsable de Traitement des données personnelles mises à disposition de la COLLECTIVITE, A.S.O. assume à ce titre toutes ses obligations notamment d'information préalable à la collecte et de respect du droit des personnes. Dans le cadre de la mise à disposition de la COLLECTIVITE de données personnelles collectées par A.S.O., la COLLECTIVITE s'engage à traiter les données concernées dans les conditions qui seront fixées par A.S.O. au cas par cas en fonction notamment des consentements obtenus auprès des personnes physiques concernées.

ARTICLE 14 : OBLIGATIONS R.S.E.

a/ Respect des Droits de l'Homme et santé-sécurité

Chaque PARTIE déclare avoir une politique de tolérance zéro et s'engager avec ses fournisseurs et sous-traitants à respecter et appliquer les lois et principes internationaux en matière de **respect des droits de l'Homme** dont :

- (a) L'interdiction formelle de tout travail des enfants,
- (b) La lutte contre toute pratique du genre,
- (c) La lutte contre toute forme de travail forcé et servitude, contre tout harcèlement,
- (d) L'égalité, l'équité, la non-discrimination à l'embauche,

- (e) La protection de la santé, des données personnelles et la mise en sécurité des personnes, dans l'exercice de leurs activités

b/ Ethique et responsabilité des affaires

Chaque PARTIE déclare avoir une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption, et être engagée à conduire ses affaires de manière éthique et professionnelle.

Chaque PARTIE s'engage à :

- (a) Ne pas, directement ou indirectement, proposer, accorder, promettre ou accepter de donner, ni autoriser, solliciter, ou accepter aucun don ou avantage indu, de quelque nature que ce soit (financier ou autre) ;
- (b) Respecter l'ensemble de la réglementation relative à la lutte contre la fraude, la corruption et les autres pratiques commerciales illégales ;
- (c) Etablir, mettre en œuvre et mettre à jour des politiques et procédures adéquates en matière d'éthique des affaires, et notamment pour la prévention de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts ;
- (d) Informer sans délai l'autre PARTIE de tout évènement dont elle aurait connaissance qui serait susceptible de constituer un don ou avantage indu, de quelque nature que ce soit (financier ou autre), et prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à la situation ;
- (e) Fournir toute l'assistance nécessaire raisonnable dont l'autre PARTIE a besoin pour se conformer à une demande d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la corruption.

Chaque PARTIE veille à ce que toute personne, physique ou morale, en relation avec elle et qui participe à l'exécution d'obligations dans le cadre de la relation entre les PARTIES ou en relation avec celle-ci respectent des conditions équivalentes à celles imposées aux PARTIES dans le présent article. Chaque PARTIE est responsable du respect et de l'exécution de ces conditions par ces personnes et est directement responsable envers l'autre PARTIE de toute violation de l'une de ces conditions.

c/ Préservation de l'environnement et de ses ressources

Chaque PARTIE déclare avoir une politique environnementale et être engagée dans des actions pour :

- (a) La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- (b) La promotion de la mobilité durable,
- (c) La préservation des ressources et des énergies.

Ainsi, dans le cadre du présent contrat, la COLLECTIVITE s'engage fermement à :

- (a) **respecter les clauses RSE d'A.S.O., et ceux de la charte des 15 engagements écoresponsables des Grands Evènements Sportifs**, principes directifs des organisations sportives d'A.S.O., dont le texte est disponible sur le site : <https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/charte-des-15-engagements-coresponsables-des-organismes-sportifs-horizon-2024-5207.pdf>
- (b) Appliquer systématiquement sur le terrain, ces principes directifs pour contribuer, avec A.S.O., à la livraison d'évènements durables et responsables dans le souci permanent d'une amélioration continue.

Tout manquement grave à l'une des dispositions du présent article et qui sera signalé par écrit par l'une des PARTIES fera l'objet d'une discussion afin de trouver les actions et les solutions adéquates et nécessitera une réponse écrite de la part de la PARTIE défaillante confirmant ses engagements au titre du présent article.

Les Annexes à la présente convention en font partie intégrante et en sont indissociables :

Annexe 1 : Logo et charte graphique

Annexe 2 : Cahier des charges techniques à la charge de la COLLECTIVITE

Pour Amaury Sport Organisation

Monsieur Yann Le Moënner,
Directeur Général

Pour LA COLLECTIVITE

Monsieur Jean Luc BOCH
Maire de La Plagne-Tarentaise

ANNEXE 1

LOGO ET CHARTE GRAPHIQUE



SOMMAIRE

TABLE OF CONTENT

2

1 **TOUR DE FRANCE™** Les principes fondateurs

The founding principles

1.1	UNE MARQUE, UNE HISTOIRE <i>A brand, a story</i>	04
1.2	LES PILIERS DE LA MARQUE <i>The pillars of the brand</i>	05
1.3	LE MANIFESTO <i>The manifesto</i>	06

2 **L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE™** Les éléments de la marque et leurs règles d'application

The visual territory of the brand; the elements and their rules for application

2.1	UNE MARQUE, UNE HISTOIRE <i>A brand, a story</i>	09
2.2	LE LOGO <i>The logo</i>	10
2.3	LE LOGO COMPOSITE <i>The co-branding logotype</i>	12
2.4	LES COULEURS (PRINCIPALES/SECONDAIRES) <i>Primary typography</i>	13
2.5	LA TYPOGRAPHIE PRINCIPALE <i>Primary typography</i>	14
2.6	LES TYPOGRAPHIES SECONDAIRES ET DE SUBSTITUTION <i>Substitution and system typography</i>	15
2.7	LE STYLE PHOTOGRAPHIQUE <i>Photographic style</i>	17
2.8	LA GRILLE DE CONSTRUCTION <i>Construction grid</i>	18
2.9	LES EXEMPLES D'APPLICATIONS <i>Applied examples</i>	20



PRINCIPES

FONDATEURS

FOUNDING PRINCIPLES

LA PROMESSE DE LA MARQUE TOUR DE FRANCE™
The Tour de France™ brand promise

TOUR de France™



1.1 - UNE MARQUE, UNE HISTOIRE

A BRAND, A STORY

LA PLUS SENSATIONNELLE DES COMPÉTITIONS SPORTIVES AU MONDE.

Seuls les meilleurs coureurs issus des plus grandes formations sportives sont sélectionnés pour se confronter à l'épreuve parmi les épreuves, réputée pour sa difficulté hors norme : trois semaines sur un parcours sans cesse réinventé de la plus grande compétition cycliste au monde.

PERFORMANCE: THE MOST SENSATIONAL SPORTING COMPETITION IN THE WORLD.

Only the top cyclists from the best teams are selected to compete in the ultimate cycling challenge, known by all for its extraordinary difficulty; three weeks spent on a route that's constantly being reinvented, in a bid to become the world's greatest cyclist.

UN ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR UN AVENIR DURABLE GRÂCE AU VÉLO.

Le Tour de France™ laisse une empreinte positive et décisive sur le terrain. Il porte le mouvement mondial pour la mobilité douce partout où il passe pour bâtir l'avenir ensemble : un avenir à vélo, en faveur de la protection de l'environnement, de l'aménagement des territoires, de la sensibilisation de la jeunesse et la pratique quotidienne du vélo comme une source de bien-être et d'équilibre.

SUSTAINABILITY: SPEEDING UP THE DEVELOPMENT OF A SUSTAINABLE FUTURE THROUGH CYCLING.

The Tour de France™ leaves a positive, decisive mark on the ground it covers. It brings its dedication to the global movement for soft mobility wherever it goes, helping to build a sustainable tomorrow together; riding into the future, where town and country planning, youth awareness, environmental protection policies and support for daily cycling come together to promote health and well-being.



LA PLUS GRANDE FÊTE AU MONDE.

Les supporters de tous bords, de tous âges, de tous horizons se retrouvent au bord des routes qui jalonnent le parcours des coureurs pour encourager leurs performances et se rassembler ensemble dans un élan de fête et de communion universelle.

CELEBRATION: THE GREATEST CELEBRATION IN THE WORLD.

Supporters from all walks of life, from every place and of every age can be found alongside the routes which line the course, encouraging the cyclists and coming together in an energetic surge of celebration and community spirit.





1.2 - LES PILIERS DE LA MARQUE

THE PILLARS OF THE BRAND

LE TOUR DE FRANCE™ A UNE PORTÉE DÉMESURÉE. PARTOUT OÙ IL PASSE ET POUR TOUS CEUX QU'IL TOUCHE, IL LAISSE UNE EMPREINTE INOUBLIABLE.

THE TOUR DE FRANCE™ HAS AN INCREDIBLY FAR REACHING IMPACT. WHEREVER IT GOES, AND WHOEVER IT TOUCHES, IT ALWAYS LEAVES AN UNFORGETTABLE TRACE.

POSITIONNEMENT

Ce qui rend unique la marque

S'ENGAGER, DÉMESURÉMENT

*POSITIONING (what makes the brand unique):
LIMITLESS COMMITMENT.*

PROMESSE

Ce en quoi la marque s'engage

LAISSER UNE EMPREINTE INOUBLIABLE

*PROMISE (brand commitments):
LEAVING AN UNFORGETTABLE MARK.*

VALEURS

Ce que défend la marque

LE DÉPASSEMENT DE SOI, LE COURAGE, LE PLAISIR, LA SOLIDARITÉ

*VALUES (what the brand stands for):
SURPASSING YOUR ABILITIES, COURAGE, ENJOYMENT, SOLIDARITY.*

PERSONNALITÉ

Ce qui doit être perçu de la marque

Généreuse

Le Tour de France™ repousse les limites pour aller au-delà des attentes, pour donner plus de divertissement, plus de sport à tous les publics.

Generous: The Tour de France™ always pushes the limit, going beyond expectations in order to inspire more emotions, give more entertainment, and provide more sporting activity wherever it goes.

Humaine

Le Tour de France™ est inclusif par nature. Ouvert à toutes et tous, le Tour de France™ soutient l'épanouissement de tous sous toutes ses formes, afin que chacun puisse capitaliser sur ses forces et aller au-delà des faiblesses, dans un même élan d'union et de solidarité.

Humane: Open to all, the Tour de France™ is inclusive by nature. It offers everyone and anyone the chance to make the most of their strengths, and overcome their weaknesses, under a spirit of unification and solidarity.

Optimiste

Le Tour de France™ est résolument optimiste face aux épreuves et aux obstacles. Il a l'ambition d'être source de perspectives heureuses pour tous ceux qui sont en contact avec lui et les projeter et accompagner vers un futur désirable.

Optimistic: The Tour de France™ is resolutely optimistic when faced with any trials and obstacles along the way. It aspires to be a source of happiness and optimism for all those who come into contact with it, while guiding them into a better future.



1.3 - LE MANIFESTE

Le Tour de France™ est né d'une idée visionnaire et folle. Par son gigantisme, ses valeurs universelles et son ambition, il est une légende de naissance. Cette légende a pour ingrédients le dépassement, la générosité, la démesure et le progrès. Le Tour de France™ est le sommet d'un sport unique : à la fois mécanique et physique, individuel et collectif ; combinant vitesse et endurance, tripes et stratégie. Symbole d'engagement et de souffrance, d'effort et d'euphorie, de sueur et d'adrénaline, il incarne le plus joyeux des événements sportifs qui se déroule sur une route de 3 500 kilomètres pavée de sourires. **Depuis 1903, le Tour de France™ s'engage sans compter.**

S'engager jusqu'au bout de soi, c'est donner toujours plus, comme tous ces coureurs qui sont entrés dans la compétition hommes et en sont ressortis héros, grands de leur ténacité et auréolés de leurs victoires.

S'engager, immodérément, c'est ce que font 12 millions de spectateurs au bord des routes. Des fans curieux de toutes nationalités se retrouvent ensemble sous le soleil radieux de l'été français. Des familles s'engagent derrière chaque coureur, presque autant qu'aux côtés de leurs idoles. Et 100 millions d'âmes vibrent à distance pour le spectacle sidérant offert par le Tour de France™.

S'engager, avec passion, c'est offrir à ses partenaires de les porter au pinacle de l'impact et de l'émotion en leur donnant un rôle titre dans la grande histoire qui s'écrit sous les yeux de leurs publics.

S'engager, sans réserve, c'est écrire la légende dans les médias. La presse, la radio, la télévision, puis le digital font du Tour de France™ le laboratoire et le théâtre d'un spectacle et d'une émotion intacts malgré la distance.

S'engager corps et biens, c'est soutenir, aux côtés des élus, les territoires et les villes, petites ou grandes, les mettre en lumière grâce au passage du Tour de France™ et les animer avant et après.

S'engager, encore et toujours, c'est développer la légende de son instrument phare, le vélo ; et promouvoir sa promesse d'une mobilité synonyme de liberté et de vertu pour tous.

Engagé, démesurément, légendaire de naissance, le Tour de France™ va vers son public, hors les murs, hors le stade, sans billet ni sélection. Il met en contact coureurs et spectateurs ; il mêle, dans la chaleur de l'été, la ferveur d'un public à son paroxysme et des coureurs qui deviennent des héros, au fait de leur souffrance.





TOUR de france™

1.3 - THE MANIFESTO

Born from a visionary idea, the Tour de France™ has since become legendary, known worldwide for its sheer scale, universal values, and pure ambition. It's a legend composed of generosity, excess, and progress. The Tour de France™ is the apogee of a unique sport; at once mechanical yet physical, individual yet collaborative, it combines speed, endurance, courage and strategy. A symbol of commitment and suffering, of effort and euphoria, of sweat and adrenaline, it embodies all the most joyous moments experienced during a huge sporting event along a 3,500 km route paved with smiles. **Since 1903, the Tour de France™ has shown limitless commitment.**

Committed, beyond the limit of what anyone thought was possible, like our cyclists who enter the competition as men and emerge as heroes, toughened by their tenacity and venerated by their victories.

Committed, wholeheartedly, like the millions of spectators who line the route, curious fans from every country gathered together under the beaming sunshine of the French summer to support each cyclist, dedicated to their idols; like the 100 million souls around the world watching from a distance, ready to embrace the staggering spectacle of the Tour de France™.

Committed, with passion, in the way we offer our partners a key role in this incredible, emotional and impactful story, written before their public.

Committed, unconditionally, in the way we communicate our story to the media, with newspapers, radio, television, and digital medias bringing alive all the theatricality, spectacle and emotion of the Tour de France™, even from a distance.

Committed, in every way, to supporting the territories, towns and cities, small or large, showcased by the Tour de France™, working alongside elected officials to bring these places to life both before, during and after the event.

Committed, forever and always, to promoting the prowess of our flagship tool, the bike, while advocating for a free, sustainable form of transport for all.

Committed, unstoppable, and legendary from the start, the Tour de France™ embraces its public, outside of walls and outside of stadiums, connecting riders with spectators and mixing, in the heat of summer, the peak fervour of the public with cyclists who turn their suffering into heroic success.

LIMITLESS COMMITMENT



ÉLÉMENTS DE MARQUE

ET RÈGLES

VISUAL TERRITORY & GUIDELINES



ÉLÉMENTS DE MARQUE ET RÈGLES
Visual territory & guidelines



2.1 - UNE MARQUE, UNE HISTOIRE

A BRAND, A STORY

L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE EST LA SEULE CYCLOSPORTIVE QUI PERMET AUX AMATEURS DE S'IMPRÉGNER DE L'EXPÉRIENCE TOUR DE FRANCE EN PRÉCÉDANT LES CHAMPIONS DU TOUR SUR L'ÉTAPE REINE DE L'ÉDITION. L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE IS THE ONLY CYCLOSPORTIVE EVENT TO OFFER AMATEURS THE CHANCE TO TRULY IMMERSE THEMSELVES IN THE TOUR DE FRANCE EXPERIENCE BY RIDING THE QUEEN STAGE AHEAD OF THE CHAMPIONS.

POSITIONNEMENT

Ce qui rend unique la marque

UNE VÉRITABLE ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE POUR LES AMATEURS

*POSITIONING (what makes the brand unique):
A true stage of the Tour de France, open for amateurs.*

PROMESSE

Ce en quoi la marque s'engage

FAIRE VIVRE LA MÊME EXPÉRIENCE QUE LES COUREURS PROFESSIONNELS DU TOUR DE FRANCE

*PROMISE (brand commitments):
To bring to life the experience of the professional Tour de France riders.*

VALEURS

Ce que défend la marque

**• PRESTIGE
• DÉPASSEMENT DE SOI
• EXPÉRIENCE**

*VALUES (what the brand stands for):
• PRESTIGE
• GOING ABOVE AND BEYOND
• EXPERIENCE*

PERSONNALITÉ

Ce qui doit être perçu de la marque

IMMERSIVE

Le temps d'une journée, le cycliste est roi. Il découvre avant les professionnels l'étape reine du Tour de France™. Du départ à l'arrivée il vivra, avant l'heure, l'expérience et l'excitation du Tour de France dans les mêmes conditions de course que les coureurs professionnels.

IMMERSIVE For one day only, the cyclist is king as he discovers the legendary Queen Stage of the Tour de France - before the professionals. From start to finish, he will live the experience and excitement of the Tour de France, under the very same conditions as the champions.

CHALLENGEANTE

Chaque année L'Étape du Tour de France promet un nouveau parcours et de nouvelles difficultés. Réputée pour sa difficulté, son parcours montagneux et l'ascension de grands cols, elle s'adresse à tous les amateurs passionnés.

CHALLENGING: Every year L'Étape du Tour de France promises a new course filled with new challenges. Renowned for its difficulty, its mountainous route and its steep climbs, it's open for all passionate amateurs.

FESTIVE

L'Étape du Tour de France est l'occasion de vivre la dimension sportive du Tour de France™ mais aussi de goûter à son ambiance exceptionnelle. C'est un week-end de fête et de passion partagée.

JOYFUL: L'Étape du Tour de France is a unique opportunity to experience the sporting challenge of the Tour de France, as well as soaking up its incredible ambience. It's a weekend of celebration and shared passions.



2.2 LE LOGOTYPE

LOGOTYPE

VERSION PRINCIPALE

- La largeur minimale du logo est de 25 mm, taille en dessous de laquelle sa lisibilité n'est plus assurée.
- La zone de protection autour du logo est égale à la moitié de l'espace vertical entourant le mot L'Étape.
- Une autre version colorielle est disponible pour l'application du logo sur fond jaune : Monochrome. La version niveaux de gris est réservée à des cas exceptionnels de production.

PRINCIPAL VERSION

- Minimum width is 25 mm; below this size, the logo readability can't be guaranteed.
- The exclusion zone around the logo is equal to half the vertical space surrounding the word L'Étape.
- One other colour version are available for use on yellow backgrounds : Monochrome. Halftones version only to be used in case of production constraint.



1 TAILLE MINIMALE
Minimum size



2 ZONE DE PROTECTION
Protected area



3 APPLICATIONS SUR FONDS DE COULEURS
Application on different backgrounds



FOND FONCÉS
Dark backgrounds

FOND PHOTO
Photo backgrounds

FOND JAUNE (MONOCHROME)
Yellow background

NIVEAUX DE GRIS
Halftones

COULEURS
Colours

Pantone YELLOW C	C 0	R 255
	M 0	G 255
	Y 100	B 0
	K 0	
Pantone BLACK C	C 0	R 0
	M 0	G 0
	Y 0	B 0
	K 100	

2.2
LE LOGOTYPE
 LOGOTYPE

LES INTERDITS

Le logo ne doit subir aucune transformation, ni de forme, de rotation, d'étirement, d'écrasement, ni de couleur.
 Le logo doit rester intégralement lisible et visible quel que soit l'arrière plan. Pour ce faire, utiliser les différentes versions du logo mises à disposition.

DO'S AND DON'TS
 The logo must not be altered in any way, shape or form, be that by rotating, stretching, compressing or making colour alterations.
 The logo must always remain fully legible and visible regardless of background. To do this, please use the available logos.

11

					
NE PAS MODIFIER L'ANGLE DU LOGO <i>Do not modify the angle of the logo</i>		NE PAS DÉFORMER LE LOGO <i>Do not deform the logo</i>		NE PAS MODIFIER LES PROPORTIONS DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU LOGO <i>Do not alter the proportions of the component elements in the logo</i>	
					
NE PAS GÉRER LA VISIBILITÉ QUEL QUE SOIT L'ARRIÈRE PLAN <i>Do not obstruct the visibility regardless of the background</i>		EN CAS D'UTILISATION EN MONOCHROME NE PAS UTILISER D'AUTRES LOGOS QUE CEUX MIS À DISPOSITION <i>In the case of monochrome, do not use other logos</i>		NE PAS MODIFIER LES COULEURS DU LOGO <i>Do not modify the colours of the logo</i>	
					
NE PAS MODIFIER LA FORME DU LOGO <i>Do not change the TEXT ATTENTE</i>					



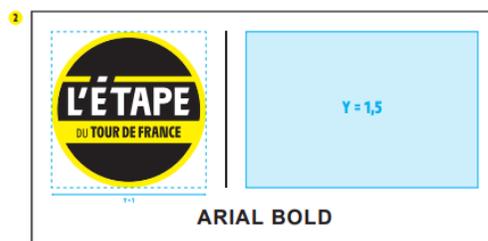
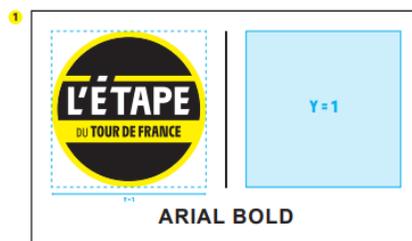
2.3 LES COLLECTIVITÉS LE LOGO COMPOSITE

STRUCTURE

- Taille minimale :**
La largeur de la surface de la zone du logo partenaire est égale à la largeur du logo L'Étape du Tour de France.
- Taille maximale :**
La largeur de la surface de la zone logo partenaire est égale à un fois et demi la largeur du logo L'Étape du Tour de France.
- Zone de protection.**

PRINCIPAL VERSION

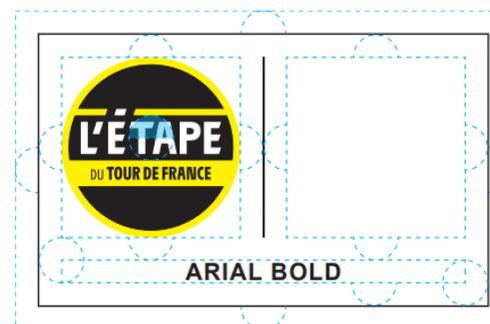
- Minimum size:**
The area dedicated to the partner has to be of the same width as the logo of L'Étape du Tour de France.
- Maximum size:**
The area dedicated to the partner has to be of a width equal to one and a half times the width of the logo of L'Étape du Tour de France.
- Isolation zone.**



APPLICATIONS SUR FOND DE COULEURS Application on different backgrounds



3 ZONE DE PROTECTION Protected area



COULEURS Colours

Pantone YELLOW C	C	0	R	255
	M	0	G	255
	Y	100	B	0
	K	0		
Pantone BLACK C	C	0	R	0
	M	0	G	0
	Y	0	B	0
	K	100		

TAILLE MINIMALE Minimum size



2.4 LES COULEURS

COLOURS

- 1 La Marque L'Étape du Tour de France utilise les mêmes couleurs que le marque Tour de France™ : le jaune, le blanc et le noir.
- 2 Pour compléter son univers deux gris ont été définis comme couleurs support. Le vert et le rouge en lien avec les maillots vert et à pois font également partie du territoire de marque.

- 1 L'Étape du Tour de France uses the same colours as the Tour de France™ brand: yellow, white and black.
- 2 This colour palette is accompanied by two greys, which have been designed as support colours. Green and red, in association with the green and polka-dot jerseys, are also included within the brand colour identity.

1 COULEURS PRINCIPALES Primary colours

JAUNE

Yellow

C-0 / M-0 / Y-100 / K-0
RAL 1026
PANTONE Yellow C
R-255 / G-255 / B-0

Noir

Black

C-0 / M-0 / Y-0 / K-100
RAL 9005
PANTONE Black C
R-0 / G-0 / B-0

2 COULEURS SECONDAIRES Secondary colours

GRIS FONCÉ

Dark grey

C-0 / M-0 / Y-0 / K-80
RAL 7043
PANTONE 179-12 C
R-86 / G-86 / B-86

GRIS CLAIR

Soft grey

C-0 / M-0 / Y-0 / K-20
RAL 7040
PANTONE 179-4 C
R-217 / G-217 / B-217

3 AUTRES COULEURS Other colours

ROUGE

Red

C-0 / M-100 / Y-100 / K-0
PANTONE 485 C
R-195 / G-15 / B-25



VERT

Green

C-75 / M-0 / Y-100 / K-0
PANTONE 362 C
R-75 / G-168 / B-46

LA TYPOGRAPHIE PRINCIPALE

PRIMARY TYPOGRAPHY

2.5

GALIBIER

La famille de typographie Galibier a été spécialement dessinée et créée pour Tour de France™.

- 1 La typographie Galibier est à utiliser pour les textes courants.
- 2 La typographie Galibier Étroit est à utiliser en priorité pour les titres et les accroches (à plat). Elle peut aussi être utilisée pour gagner de l'espace si nécessaire.

The Galibier font family has been exclusively designed and developed for the Tour de France™.

- 1 Galibier is to be used for all main body text.
- 2 Galibier Narrow is to be used primarily for headers and flat tagline texts. It can also be used to save space if necessary.

Aa - GALIBIER

Galibier Light
Galibier Light italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Galibier Regular
Galibier Regular italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Galibier Bold
Galibier Bold italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789

&É»'(§È!ÇÀ)-\$^Ù`=::,+/-=*#@É»'

Aa - GALIBIER ÉTROIT

Galibier Etroit Light
Galibier Etroit Light italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Galibier Etroit Regular
Galibier Etroit Regular italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Galibier Etroit Bold
Galibier Etroit Bold italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789

&É»'(§È!ÇÀ)-\$^Ù`=::,+/-=*#@É»'



2.5

LA TYPOGRAPHIE PRINCIPALE

PRIMARY TYPOGRAPHY

GALIBIER 18

La Galibier 18 a été développée pour être intégrée en pente (18°).

- 1 La Galibier 18 étroit est à privilégier sur l'ensemble des éléments en pente.
- 2 Lorsque les empreintes sont petites et que la lisibilité n'est pas optimale avec la Galibier 18 Étroit, il faut alors utiliser la Galibier 18.
- 3 Pour mettre en pente la Galibier 18, taper le texte à plat puis appliquer un angle de 18°.

Galibier 18 has been designed to be used on a slope (18°).
 1 Galibier 18 Narrow is the preferred choice for all sloping elements.
 2 When the area is too small, limiting the readability of Galibier 18 Narrow, then Galibier 18 may be used.
 3 To modify Galibier 18 for a slope, select the flat text then apply an angle of 18°.

15

Aa - GALIBIER 18

Galibier18 Light | ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Galibier18 Regular | ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Galibier18 Bold | ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789

&É»'(§È!ÇÀ)-\$-Û=:;,+-/*#@É»'

Aa - GALIBIER ÉTROIT 18

Galibier18 Etroit Light | ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Galibier18 Etroit Regular | ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Galibier18 Etroit Bold | ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789

&É»'(§È!ÇÀ)-\$-Û=:;,+-/*#@É»'

GALIBIER 18
GALIBIER 18 18°

2.6

**LES TYPOGRAPHIES
DE SUBSTITUTION ET SYSTEME**
SUBSTITUTION AND SYSTEM
TYPOGRAPHY

Lorsque la typographie Galibier ne peut pas être utilisée, utiliser la typographie de substitution Open sans (google font à télécharger gratuitement). La typographie Arial est utilisée dans les logotypes co-branding collectivité et partenaire. C'est aussi la typographie système à utiliser sur les documents de bureautique qui doivent circuler entre des personnes n'ayant pas les typographies Galibier et/ou Open sans.

If for any reason you are not able to use the Galibier font, use the Open Sans font instead. The Google font which can be downloaded for free. The Arial font is to be used for local authority and partner co-branding logos. It's also to be used as the font system for office documents which will be circulated among people without access to Galibier and/or Open Sans fonts.

16

Aa - Open sans

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789

Open sans Light
Light italic
Open sans Regular
Regular italic
Open sans SemiBold
SemiBold italic

Open sans Bold
Bold italic
Open sans ExtraBold
ExtraBold italic

Open sans Condensed Light
Condensed Light italic
Open sans Condensed Bold

Aa - Arial

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789

Arial Regular
Regular italic
Arial Bold
Bold italic
Arial Black

LE STYLE PHOTOGRAPHIQUE

THE CONSTRUCTION GRID

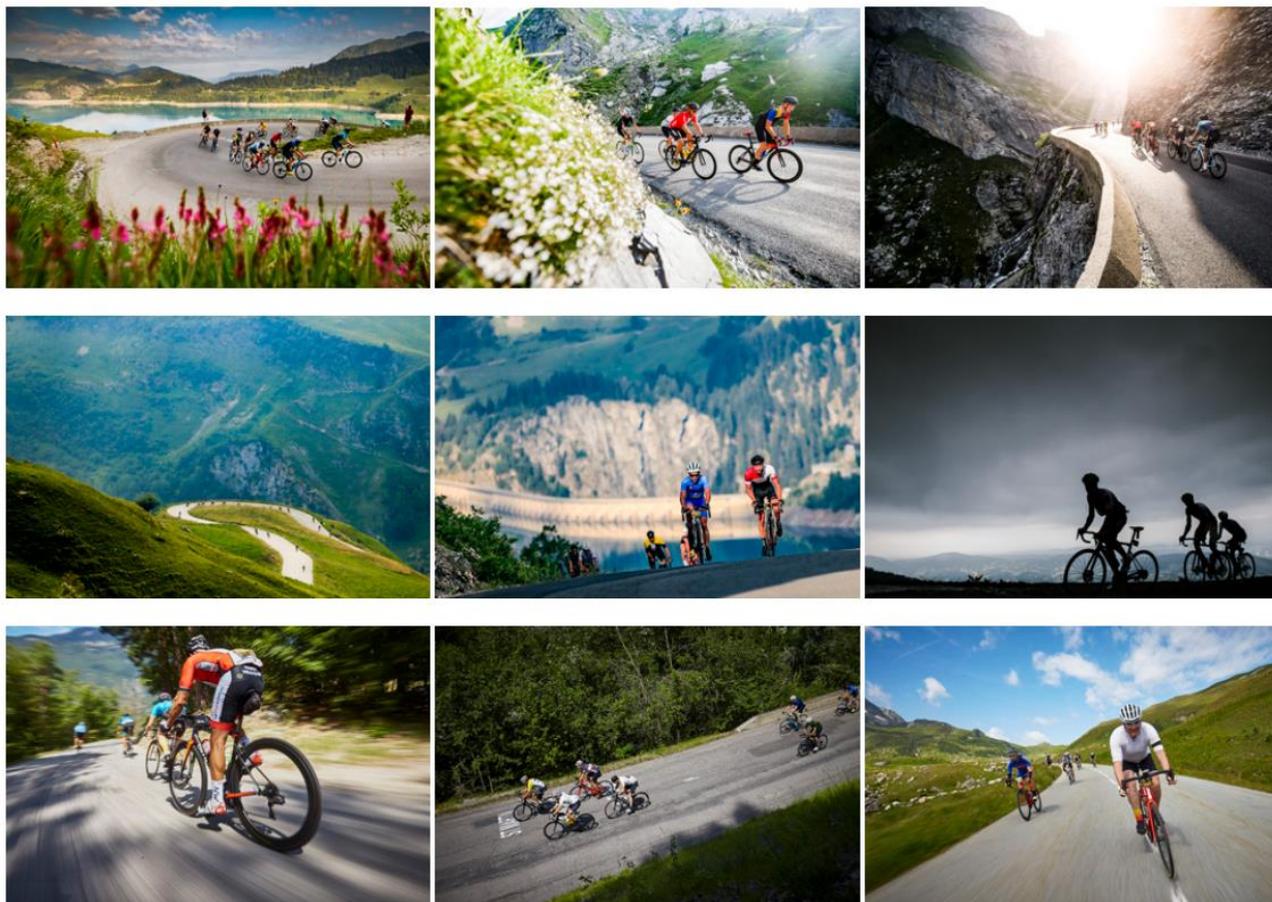
2.7

SYSTÈME GRAPHIQUE

Les visuels utilisés pour illustrer les communications doivent traduire la performance, l'intensité et l'émotion de L'Étape by Tour de France tout en magnifiant les paysages traversés. Pour cela, choisissez des photos épurées au graphisme simple et mettant en avant les participants.

GRAPHIC SYSTEM

Visuals used to illustrate communication documents must embody the performance, intensity and emotion of L'Étape by Tour de France while showcasing the splendour of the land it passes through. An optimal result requires clean images with simple graphic shapes focusing on the riders.



2.8
LA GRILLE DE CONSTRUCTION
THE CONSTRUCTION GRID

TYPOGRAPHIE AMPLIFIÉE
Pour retranscrire les valeurs de démesure et de performance, la typographie peut se composer pour créer des effets de vibration, comme si ces mots étaient criés par la foule.

- 1 Exemple de composition du mot ALLEZ.
- 2 Exemple de composition de chaque lettre.

De manière générale, dupliquer certains morceaux de lettre et les accumuler pour créer l'effet de vibration. Veiller à ne pas abuser de la décomposition afin que les mots restent lisibles.

- 3 Bibliothèque de mots à disposition.

AMPLIFIED TYPOGRAPHY
To emphasise the values of high performance and surpassing expectations, the typography can be used to create vibration effects, as if the words were being shouted by the crowd.

- 1 Examples of the composition of LET'S GO.
- 2 Example of the composition for each letter.

This is usually created by duplicating certain parts of the letter then stacking them to create the vibration effect. Be careful not to distort the deconstruction in order to ensure the words remain readable.

- 3 Word library available.

18

1 CONSTRUCTION DU MOT «ALLEZ»
Example of construction

ALLLEEZZ

2 A → A + A = AA

LL → L + L + L + L = LLLL

E → E + E + E = EEE

Z → Z + Z + Z = ZZZ

3 BIBLIOTHÈQUE
Word library

LEADERS

CHAMPION

ÉMOTION

COURAGE

PUISSANCE

MAILLOT

BLANC

JAUNE

VERT

À POIS

ALLLEEZZ

3, 2, 1, GOOO!!!

BRAVOOO!!!

FINISH!!!

2.8

LA GRILLE DE CONSTRUCTION

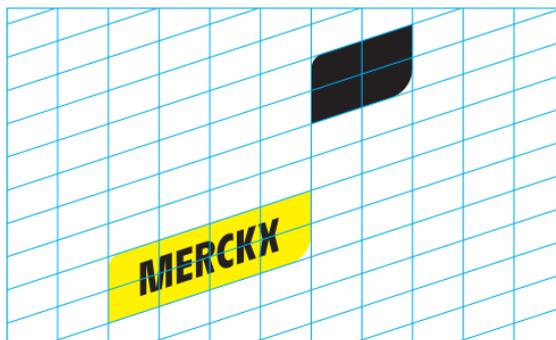
THE CONSTRUCTION GRID

GESTION DE LA TYPOGRAPHIE

Ci-contre, le mode de construction d'un message sur la grille.

TYPOGRAPHY MANAGEMENT
The method for building a message on the grid can be found opposite.

19



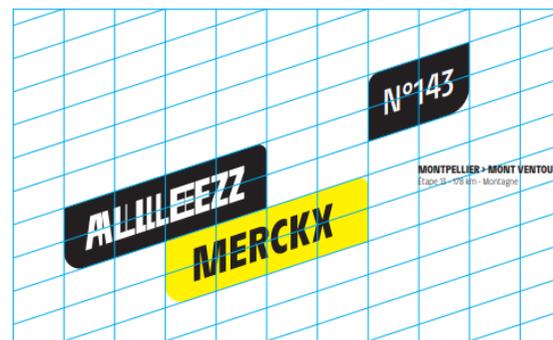
1 - LA TYPOGRAPHIE EST INCLINÉE DANS L'EMPREINTE EN RESPECTANT LA GRILLE
The font is aligned within the imprint, respecting the grid



2 - LA TYPOGRAPHIE PEUT SE DÉCOMPOSER SUR LES MOTS COURANTS ET RESTE PURE SUR LES NOMS PROPRES
The font can be deconstructed for common words, but must be used in the original format for official titles



3 - POUR HIÉRARCHISER LES INFORMATIONS ET CRÉER PLUSIEURS NIVEAUX DE LECTURE, UTILISER LES DIFFÉRENTES GRAISSES DE LA TYPOGRAPHIE
To develop a hierarchy of information and create multiple levels for reading, use a different font thickness



4 - LA TYPOGRAPHIE PEUT ÊTRE UTILISÉE SANS INCLINAISON ET SANS EMPREINTE POUR LES LÉGENDES
The font can be used without inclination and without imprint for legendary cyclists

2.9

LES EXEMPLES D'APPLICATION

APPLICATION EXAMPLES

SYSTÈME GRAPHIQUE

Ci-contre, le mode de construction d'une affiche verticale sur la grille.

GRAPHIC SYSTEM
Opposite, the construction method for a vertical poster on the grid.

20



2.9 LES EXEMPLES D'APPLICATION

APPLICATION EXAMPLES

SYSTÈME GRAPHIQUE

Ci-contre, le mode de construction d'une affiche horizontale sur la grille.

GRAPHIC SYSTEM

Opposite, the construction method for a horizontal poster on the grid.



LES EXEMPLES D'APPLICATION

APPLICATION EXAMPLES

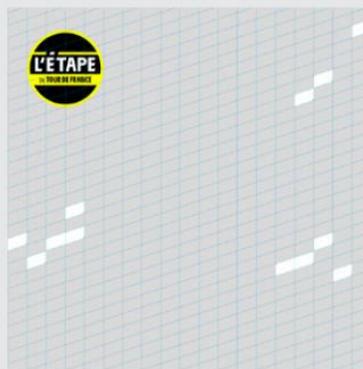
SYSTÈME GRAPHIQUE

GRAPHIC SYSTEM

2.9

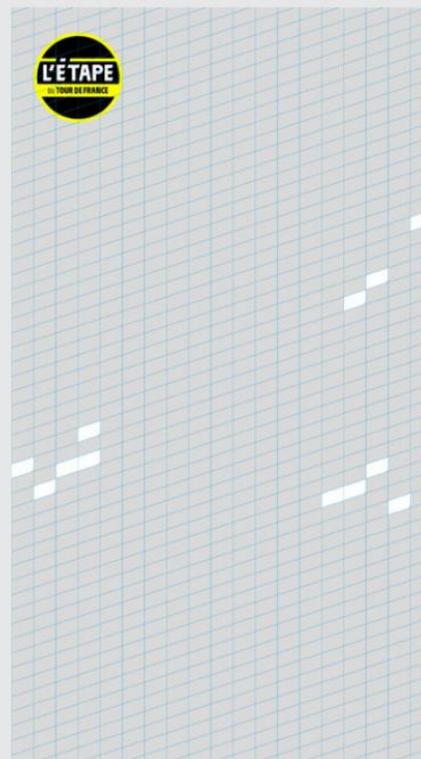
Exemple : format 1 080x1 080 px (Instagram post)

Exemple : format 1 080 x 1 080 px (post instagram)



Exemple : format 1 080 x 1 920 px (Instagram story)

Exemple : format 1 080 x 1 920 px (story instagram)



2.9

LES EXEMPLES D'APPLICATION

APPLICATION EXAMPLES

SYSTÈME GRAPHIQUE

GRAPHIC SYSTEM

23



2.9
LES EXEMPLES D'APPLICATION
APPLICATION EXAMPLES

SYSTÈME GRAPHIQUE

GRAPHIC SYSTEM

Départ, Arrivée, Podium
Start, Finish, Podium



2.9 LES EXEMPLES D'APPLICATION

APPLICATION EXAMPLES

SYSTÈME GRAPHIQUE

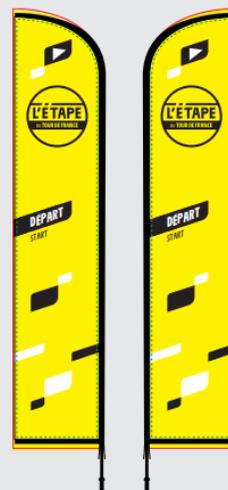
GRAPHIC SYSTEM

1 Plumes

Flying banners



Logo + empreintes



Signalétique : picto Départ
Texte Départ - sans partenaire



Signalétique : picto Départ
Texte Départ - avec partenaire

2 Banderoles

Banners



3 Panneaux petite signalétique

Small signage



Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 073-200055499-20250304-DEL2025_022-DE



FINISH



ANNEXE 2

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE





PRÉSENTATION

Ce cahier des charges est destiné aux collectivités accueillant l'arrivée de l'Étape du Tour de France.

Il dresse la liste des besoins humains et matériels, toutes les infrastructures, les espaces, la logistique matérielle et sportive à mettre en place pour l'organisation de l'épreuve.

Il est à la charge entière de la collectivité et représente la principale contrepartie du contrat d'attribution de l'épreuve.

ATTENTION

Ce cahier des charges est susceptible d'être modifié selon la configuration des espaces et terrains mis à disposition de l'organisation.

Sommaire

1. Les bénévoles
2. Le village
3. Le dispositif « Départ »
4. La zone technique
5. Voie publique et réglementation
6. Contacts



UN WEEK-END DÉDIÉ AUX CYCLOSPORTIFS



Jeudi 17, Vendredi 18 & Samedi 19 juillet 2025

- Exploitation du village au cœur de la ville
- Environ 40 000 visiteurs
- Plus de 80 exposants et partenaires présentant leurs dernières innovations
- Des animations pour tous: du cycliste chevronné aux enfants, en passant par les adultes débutants, une zone expérimentielle dédiée au Tour de France
- Retrait des dossards: lieu de passage obligatoire pour les 16 000 inscrits



Dimanche 20 juillet 2025

- 07h00 – 09h00 > Départs de l'ensemble des participants, par vagues





LES BÉNÉVOLES

L'Étape du Tour de France ne pourrait être une réussite sans la présence et l'implication des bénévoles qui contribuent à faire de ce week-end sportif une vraie fête! C'est pourquoi, nous avons besoin que vous mobilisiez la population afin qu'elle participe à cette grande fête du vélo.

Dans le cadre du cahier des charges, voici les missions à remplir concernant les besoins en bénévoles:

- **Recrutement et gestion des bénévoles avec un interlocuteur unique identifié dès à présent**
- **Restauration des bénévoles (prévoir une salle d'accueil et de repos durant les jours d'évènement)**

Les briefings, l'encadrement sur place ainsi que l'habillement des bénévoles seront pris en charge par A.S.O.



LES BÉNÉVOLES

ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2025			
BESOINS EN BENEVOLES - ZONE ARRIVEE			
		Besoin estimé	Horaires
Sam edf	Parking - Accès Navette	10	13h-16h30
Dimanche	Parking - Accès Navette	8	4h00-5h00
	Pasta Party (aide traiteur)	8	9h30-21h
	Point Information	4	09h30-21h
	Circulation Parking public	15	9h-21h
	Ravitaillement Arrivée	10	09h30-21h
	Parc fermé vélos	10	10h-21h
	Consignes bagages	25	10h-21h
	Distribution Médailles	10	10h-21h
	Distribution Bières à la Pasta Party	8	9h30-21h
	Ligne d'arrivée Gestion des Flux	15	10h-21h
	Signaleurs - Sécurité Parcours	à définir	A définir
TOTAL		131	



2 - LE DISPOSITIF « ARRIVEE »



LE DISPOSITIF «ARRIVÉE»

Le site d'arrivée de l'Étape du Tour de France a plusieurs vocations:

- Être un véritable lieu de vie durant toute la journée de course pour les accompagnants et les participants.
- Proposer gratuitement des animations à destination des accompagnants notamment.
- Célébrer l'arrivée des concurrents en les accueillant sur la ligne d'arrivée.
- Valoriser les collectivités qui nous reçoivent ainsi que les partenaires de l'épreuve.

La bonne gestion des flux sur le site d'arrivée est essentielle pour que l'épreuve soit un succès. Les accompagnants des coureurs arrivent tôt sur place afin d'éviter les fermetures de routes et la plupart avec leur véhicule personnel. C'est pourquoi le site d'accueil doit avoir une **grande capacité de stationnement**.

Les sites d'accueil

- Mise à disposition du site « **village arrivée** » à partir du **jeudi 17/07** pour le montage.
- Mise à disposition du site « **ligne d'arrivée** » à partir du **vendredi 18/07**, des livraisons de denrées alimentaires pourraient intervenir dès ce jour.
- Surface estimée 4000 m².
- Fin de mise en place du dispositif arrivée **le dimanche 20/07 à 10h**.
- Ouverture du village au public: **dimanche 20/07 de 10h à 21h**. (*Horaires à confirmer selon itinéraire horaire*).
- 1 lieu de stockage (200m²) disponible à partir du **jeudi 17/07** jusqu'au **lundi 21/07 inclus** pour le stockage du matériel ASO dédié à la zone arrivée.
- 2 grande salles de réunions (300 m²: PC médical et PC organisation; communicantes et fermées au public).
- 1 salle de presse (10 places) et de montage TV (4 places).
- 1 local pour stocker les vélos des concurrents hospitalisés (20 vélos).
- 1 zone anti-dopage comprenant 1 sanitaire et 2 postes pour les commissaires.
- 1 zone consigne bagage (10 box de 25m²)
- 1 salle de repli en cas de plan grand froid (ou grand chaud) – Capacité de 500 personnes disponible le dimanche 20/07
- **Identification d'une DZ (« Dropping Zone ») pour atterrissage d'urgence d'hélicoptère en cas d'évacuation médicale à proximité immédiate de l'arrivée et du PMA.**
- Le démontage de la zone d'arrivée pourra commencer à partir de 21h. (*à confirmer selon itinéraire horaire*).



LA LIGNE D'ARRIVÉE

Dispositif technique – Ligne d'arrivée

- 1 local fermé avec toilettes attenantes ou sanitaires à prévoir en cas de contrôle antidopage.
- 8 tentes 5x5 pour le ravitaillement final
- 1 Fenwick (chariot élévateur) + 2 transpalettes

Barrières – Ligne d'arrivée

- 2 km de barrières Vauban (à répartir sur l'ensemble du dispositif arrivée et au village arrivée). Besoins à redéfinir en fonction du lieu sélectionné.

Fluides – Ligne d'arrivée

- Option: 4 alimentations en eau potable avec vanne d'arrêt (ravitaillement final) ou 2 rampes lavabo avec 8 robinets (ravitaillement final).
- Alimentation électrique: 10 alimentations électrique PC 220 (16A) – 2 alimentations P17 triphasé (32A)

Gestion des déchets & présence humaine – Ligne d'arrivée

- Assurer la mise en place du matériel de collecte
- Programmer une rotation et la présence de personnels pour assurer la propreté du site pendant la phase d'exploitation.
- 1 benne à ordures (15 / 30 m³) + 10 poubelles de tri sélectif (jaune) + 10 containers 660l pour ordures ménagères + bio déchet

Gardiennage – Ligne d'arrivée

- 1 agent de sécurité - jour et nuit du vendredi 18/07 au samedi 19/07 de 9h à 18h
- 1 maître-chien et 1 ADS – le samedi 19/07 18h au dimanche 20/07 9h
- 1 agent de sécurité pour filtrage arrivée pour éviter un anti-retour dimanche 20/07 11h à 21h

Sonorisation : Régie et micro sur la ligne d'arrivée. Hauts parleurs pour sonoriser les 200 derniers mètres.



LE VILLAGE ARRIVÉE

Consigne bagages

- 10 tentes 5x5 m avec plancher ouverte en façade
- 120ml de tables
- 60m de barrières basses Vauban
- 20 chaises

Village d'arrivée

- tentes 5x5 m avec plancher pour quelques partenaires

Consigne vélos

- Situé à proximité de la zone arrivée : idéalement 4 terrains de tennis et 100 ml de barrières basses à l'intérieur pour accrocher les vélos.

Gestion des déchets & présence humaine - Village d'arrivée

- Assurer la mise en place du matériel de collecte: 12 containers de 660L ordures ménagères / 8 containers de 660L « jaune » à destination du recyclage du plastique et des canettes.
- Programmer une rotation journalière et la présence de personnels pour assurer la propreté du site pendant la phase d'exploitation

Animations

- L'organisation d'un village gourmand (saveurs locales) est une possibilité proposée à la collectivité. La gestion de ces commerçants sera effectuée par la collectivité en lien avec un référent ASO.
- Un programme d'animations est proposé par la collectivité pour animer le village accueil et les alentours.

Le dispositif technique

- Mise à disposition d'une salle à proximité de la ligne d'arrivée pour l'organisation d'un poste médicalisé.



LE VILLAGE ARRIVÉE

Fluides - Village d'arrivée

- 2 points d'eau potable type robinet (ou fontaine) : en libre service pour le public
- 5 arrivées électriques 220v (16A) pour les tentes du village arrivée
- 3 Alimentations en P17 (32A) : Écran géant (1),
- Permanence pendant la phase d'exploitation du village obligatoire

Gardiennage - Village d'arrivée

- Sécurisation 24h/24h du vendredi 18/07 à partir de 9h au dimanche 20/07 21h.

Sanitaires, douches & vestiaires

- 16 cabines sanitaires ou 4 bungalows raccordables (hommes/femmes)
- 1 PMR (rampe à prévoir pour fauteuil)
- Service entretien journée
- 25 douches hommes et 5 douches femmes, si dispositif existant et accessible.





PASTA PARTY



La Pasta Party (à destination des participants)

- Prévoir 500 places assises (avec tables et bancs) pour rotation de 11h00 à 20h00 le dimanche 20/07 – flux horaire de 2 000 pax/heure maximum.
- Consommables pour 10 000 personnes (assiettes ou bols, fourchettes, serviettes, papier...) > Pas de plastique.
- Préparation des « denrées chaudes » et petits pains (1/pax) par un traiteur ou cuisines centrales.
- La collectivité fournira l'ensemble des denrées alimentaires.

Nous devons identifier ensemble la structure la plus adaptée pour accueillir cette Pasta party. (soit une structure de 400m² avec plancher pour accueillir l'air de pique nique, soit une grande salle fermée).

Une réunion technique spécifique sera nécessaire pour aborder l'organisation de ce dispositif.

Fluides – Pasta Party

- Alimentation électrique: 10 alimentations électrique PC 220 (16A) – 2 alimentations P17 triphasé (32A)

À confirmer avec votre prestataire

Gestion des déchets & présence humaine Assurer la mise en place du matériel de collecte: 15 containers de 660L ordures ménagères / 10 containers de 660L « jaune » à destination du recyclage du plastiques et des canettes + 1 benne à ordure (15 / 30 m²) + bio déchets

- Programmer une rotation journalière et la présence de personnels pour assurer la propreté du site pendant la phase d'exploitation.

VOIE PUBLIQUE ET RÉGLEMENTATION

Autorisations & réglementation

- La ville devra prendre les arrêtés nécessaires à la tenue de l'événement : mise à disposition des sites (parkings, voie publique, salles...), gestion du stationnement et de la circulation.
- Les dates d'autorisations et réglementations seront à valider en fonction du planning général d'installation communiqué par la collectivité.
- La ville devra fournir une attestation à l'organisateur pour autoriser la vente de produits des partenaires et des exposants.

Parkings

Les parkings devront être situés à proximité du site arrivée pour répondre aux besoins de l'organisation, échelon course, accompagnateurs, camping-cars, rapatriement.

Pose de la signalétique d'accès / parking à poser (50 unités) par la ville en amont fournis par A.S.O. 2 semaines en amont de l'événement

La pose et la dépose du balisage permettant l'accès au site arrivée depuis les différents parkings sera assumée par la collectivité (fléchage directionnel fourni par A.S.O.).

Parking du samedi (dépose du véhicule veille de course)

Mise à disposition d'un parking pour 1000 véhicules le samedi 19/07 pour la dépose des véhicules des concurrents prenant la navette pour rejoindre la ville départ. Ce parking devra être matérialisé pendant toute la durée de l'épreuve.

Parkings navettes

Mise en place d'un parking pour 20 bus, le dimanche 20/07 de 4h00 à 8h00 pour emmener les participants au départ (participants hébergés sur la ville arrivée le samedi 19/07)

Ces parkings devront être matérialisés pendant toute la durée de l'épreuve.

Parking organisation / échelon de course

Capacité minimum pour stationner 90 motos, 11 ambulances, 10 VL, accès sur accréditation uniquement.

A proximité de la ligne d'arrivée, privatisation de ce parking obligatoire.

Prévoir barrières

Parking accompagnateurs

Mise à disposition de 3 000 places de parking dans la ville arrivée le dimanche 20/07 pour les accompagnants des participants.

Parking rapatriement/ abandons

Mise à disposition d'une aire de parking et stationnement pour 6 PL avec remorque + 20 bus

Parking tours operators et camping-cars

Mise à disposition d'un parking pour 15 bus Tour operators et camping-cars à proximité du site arrivée



CONTACTS

AMAURY SPORT ORGANISATION

40-42 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt
Tel : + 33 1 41 33 14 00

www.letapedutour.com
[@letapedutour](https://twitter.com/letapedutour)

Pascal QUATREHOMME

Responsable de l'Étape du Tour de France
Tel : 06 87 71 57 47
E-mail : pquatrehomme@aso.fr

Pierre MOSIN

Coordinateur de l'Étape du Tour de France
Tel : 06 83 73 24 50
E-mail : pmosin@aso.fr

Flore HUTCHINGS

Responsable bénévoles
Tel : 07 87 80 09 43
E-mail : fhutchings@aso.fr

Benjamin HAAS

Responsable logistique
Tel : 06 70 69 80 44
E-mail : bhaas@aso.fr